

Campagne d'hiver pour les étudiants



Modalités

Du **9 décembre 2024 au 28 février 2025** (la « période de l'offre »), ouvrez l'un des comptes ci-dessous dans **n'importe quelle** succursale de BMO ou en ligne sur bmo.com, et vous pourriez obtenir :

- 1** Une **prime en argent de 125 \$ et une pizza par mois pendant six mois chez Domino's Pizza^{MD}** lorsque vous ouvrez un compte de chèques principal pour étudiants en dollars canadiens. Consultez les modalités de l'« **offre liée au compte de chèques pour étudiants** » ci-dessous.
- 2** Une **valeur estimative de 65 \$ en intérêt total**, grâce à un taux d'intérêt promotionnel de 4,75 % (le « **taux promotionnel total** ») sur un solde de 4 300 \$ pendant 120 jours, lorsque vous ajoutez un Compte amplificateur d'épargne à votre compte de chèques pour étudiants. Reportez-vous aux modalités du « **taux promotionnel sur le compte d'épargne** » ci-dessous.
- 3** Un **taux de remise allant jusqu'à 5 %** au cours des trois premiers mois, **soit jusqu'à 125 \$ de remise**, avec une nouvelle carte Mastercard^{MD}* BMO Remises pour étudiants. Consultez les modalités de l'« **offre liée à la carte de crédit** » ci-dessous.
- 4** **Jusqu'à 500 \$ de prime en argent** à l'ouverture d'une Marge-crédit aux étudiants. Consultez les modalités de l'« **offre liée à la Marge-crédit** » ci-dessous.
- 5** **Jusqu'à 250 \$ de prime en argent**, lorsque vous ouvrez et provisionnez un compte de placement en ligne auprès de Placements autogérés de BMO Ligne d'action*. Consultez les modalités de l'« **offre de placement en ligne** » ci-dessous.



Offre combinée

Du **1^{er} novembre 2024 au 28 février 2025** (la « période de l'offre »), ouvrez un compte de chèques principal pour étudiants en dollars canadiens et prenez l'une ou l'autre des mesures ci-dessous pour obtenir **une pizza par mois pendant six mois supplémentaires chez Domino's Pizza^{MD}** (l'« **offre combinée** »).

- Demandez une nouvelle carte Mastercard^{MD}* BMO Remises pour étudiants ou une carte Mastercard^{MD}* BMO AIR MILES^{MD}† pour étudiants et obtenez l'approbation pour celle-ci dans n'importe quelle succursale de BMO ou en ligne sur bmo.com;

OU

- Ouvrez une Marge-crédit aux étudiant. Consultez les modalités de l'« **offre combinée** » ci-dessous.

✓ Offre liée au compte de chèques pour étudiants

Pour être admissible à l'**offre liée au compte de chèques pour étudiants**, vous devez avoir atteint l'âge de la majorité dans la province ou le territoire où vous résidez et :

1 Ouvrir un compte de chèques principal en dollars canadiens (le « **compte admissible** ») associé au programme Performance ou au programme Privilège dans le cadre du programme de services bancaires à frais réduits pour étudiants (le « **programme à frais réduits admissible** »), et être inscrit à temps plein dans une université, un collège ou un établissement d'enseignement professionnel au plus tard le **28 février 2025**;

ET

2 Fournir une adresse courriel valide* au moment de l'ouverture du compte de chèques. Si une adresse courriel a déjà été fournie, aucune autre mesure n'est requise;

ET

3 Faire un dépôt de n'importe quel montant dans le compte de chèques au plus tard le **28 février 2025**;

ET

4 Effectuer au moins une des transactions admissibles suivantes (définies ci-dessous) à partir ou à destination du compte de chèques principal** dans les **30 jours** suivant l'ouverture du compte :

- Envoyer ou recevoir **deux transactions Virement Interac^{MD}** d'au moins 50 \$;
- Effectuer un **paiement de facture admissible** d'au moins 50 \$ à un fournisseur par l'intermédiaire des Services bancaires en ligne de BMO ou de l'appli Services bancaires mobiles BMO. Un virement de votre compte de chèques de BMO à un autre produit de BMO n'est pas considéré comme un paiement de facture admissible.

Transactions admissibles

- Envoyer ou recevoir deux (2) transactions Virement Interac^{MD} (d'au moins 50 \$) dans les 30 jours suivant l'ouverture du compte.
- Effectuer un (1) paiement de facture (d'au moins 50 \$) à un fournisseur par l'intermédiaire des Services bancaires en ligne de BMO ou de l'appli Services bancaires mobiles BMO à partir de votre compte de chèques principal** dans les 30 jours suivant l'ouverture du compte. Un virement de votre compte de chèques de BMO à un autre produit de BMO n'est pas considéré comme un paiement de facture admissible.

Exclusions

- Tous les autres programmes de services bancaires qui ne sont pas des programmes à frais réduits admissibles.
- Les clients qui ont déjà un compte de chèques principal en dollars canadiens ou américains ou un compte de chèques à intérêts en dollars canadiens ou américains (chacun étant un « **compte existant** ») ne sont pas admissibles à l'offre liée au compte de chèques pour étudiants.
- Les clients qui ont fermé leur compte existant entre le **31 octobre 2023 et le 28 février 2025** et qui ouvrent par la suite un autre compte de chèques ne sont pas admissibles à l'offre liée au compte de chèques pour étudiants.
- Si des clients ouvrent un compte de chèques conjoint, aucune prime ne sera versée si l'un ou l'autre a un compte existant ou ferme son compte existant pendant la période de l'offre et ouvre un autre compte de chèques par la suite.
- Si le compte de chèques est initialement ouvert comme un compte individuel** et qu'il est par la suite converti en compte conjoint avec un client possédant un compte de chèques existant de BMO, aucune prime ne sera versée.

Autre

Limite d'une offre liée au compte de chèques pour étudiants par client. Si vous vous inscrivez à plusieurs programmes admissibles au cours de la période de l'offre, vous serez admissible à une seule offre liée au compte de chèques pour étudiants. Les clients qui sont cotitulaires d'un compte faisant partie d'un programme admissible ou qui ouvrent un compte conjoint sont admissibles à une seule offre liée au compte de chèques pour étudiants et seul le client titulaire du compte de chèques principal** peut obtenir la prime.

La prime en argent sera versée d'ici au **30 avril 2025**. Vous avez jusqu'au **30 juin 2025** pour nous aviser si vous n'avez pas reçu la prime en argent, afin que nous puissions vérifier si vous êtes bel et bien admissible à l'offre liée au compte de chèques pour étudiants.

L'offre de pizza sera offerte au moyen de codes promotionnels valides pendant 30 jours. Le code promotionnel sera envoyé à l'adresse courriel fournie. Vous recevrez chaque mois un code promotionnel pour une pizza pendant six mois à compter de **mai 2025**. Le code promotionnel unique est valide pour une seule utilisation; aucune substitution ne sera accordée. L'offre est limitée à un (1) code promotionnel par client, par commande. Le code promotionnel ne peut être échangé qu'en ligne. La pizza DOIT être commandée en ligne ET récupérée en magasin. Non valide pour la livraison.

Le code promotionnel est seulement valable pour une grande pizza avec une garniture. L'offre ne peut être combinée avec aucune autre offre ni aucun autre rabais. Le code n'a aucune valeur monnayable. Des frais s'appliquent pour les articles

supplémentaires. Les taxes applicables sont en sus. Offert dans les restaurants participants au Canada seulement. Des frais supplémentaires peuvent s'appliquer pour les garnitures haut de gamme, les sauces, les fromages supplémentaires et les pizzas spéciales, y compris les pizzas Pan façonnées à la main, les pizzas Croustinance, les pizzas sans gluten et les pizzas Festin.

La valeur au détail de 98,88 \$, taxes en sus, d'une grande pizza avec une garniture par mois, pendant six mois est calculée en utilisant un prix national de 16,48 \$ par pizza, fourni par Domino's Pizza^{MD}.

Votre compte de chèques doit être ouvert, lié à un programme admissible et en règle (il ne doit pas, par exemple, présenter de découvert non autorisé ou être considéré en souffrance) au moment du versement de la prime en argent. Si vous passez à un programme autre qu'un programme admissible, vous ne serez plus admissible à l'offre liée au compte de chèques pour étudiants. Le compte de chèques doit demeurer ouvert et associé à un programme admissible jusqu'au **28 février 2026**. Les clients qui ferment leur compte de chèques ou passent à un programme autre qu'un programme admissible avant le **28 février 2026** ne seront plus admissibles à la prime en argent. Si vous fermez le compte de chèques ou passez à un programme autre qu'un programme admissible et que la prime en argent a été versée, nous nous réservons le droit, à notre entière discrétion, de retirer la totalité de la prime en argent du compte de chèques ou de vous envoyer une facture pour tout montant impayé.

Cette offre liée au compte de chèques ne peut être combinée avec aucune autre offre ou promotion, ni aucun programme de services bancaires à frais réduits qui n'est pas explicitement cité plus haut. Nous pouvons modifier, prolonger ou retirer cette offre liée au compte de chèques en tout temps, sans préavis. Nous nous réservons le droit, à notre entière discrétion, de suspendre, de limiter ou de révoquer l'offre liée au compte de chèques ou d'y rendre un client non admissible si nous soupçonnons que le client en question a manipulé l'offre ou en a abusé, ou encore qu'il a contrevenu à son équité, à son intégrité ou à son déroulement. Le compte de chèques principal** est celui que vous désignez pour le prélèvement des frais liés à votre programme de services bancaires, par exemple les frais mensuels du programme et les frais de transaction.

Confidentialité

Les communications par courriel concernant l'offre de Domino's Pizza^{MD} seront gérées par notre partenaire, ARM Marketing Inc., qui utilisera vos renseignements exclusivement aux fins du traitement de l'offre. Pour consulter le Code de confidentialité de BMO, allez à la page bmo.com/confidentialite.

En acceptant cette offre, vous reconnaissez avoir lu et accepté les présentes modalités et vous consentez à être lié par celles-ci. Tout avis émis par BMO concernant cette offre est réputé transmis le jour où il est publié sur son site Web.

✓ Taux promotionnel sur le compte d'épargne

Pour être admissible au taux promotionnel sur le compte d'épargne, vous devez avoir atteint l'âge de la majorité dans la province ou le territoire où vous résidez au moment de l'ouverture du compte et, pendant la période de l'offre :

1 ouvrir un compte de chèques principal en dollars canadiens (le « **compte admissible** ») associé au programme Performance ou Privilège en vertu du programme de services bancaires à frais réduits pour les étudiants (le « **programme à frais réduits admissible** »);

ET

2 ouvrir un Compte amplificateur d'épargne;

ET

3 faire un dépôt dans le Compte amplificateur d'épargne.

Pour connaître toutes les modalités de l'offre de taux d'intérêt promotionnel, [cliquez ici](#).

À titre indicatif seulement, le calcul de la valeur estimative de 65 \$ en intérêt suppose ce qui suit :

- Un solde de fermeture quotidien de 4 300 \$ maintenu pendant la période de l'offre.
- Un taux promotionnel total de 4,75 % est obtenu sur le solde de 4 300 \$ (le taux d'intérêt peut changer en tout temps, sans préavis; reportez-vous aux modalités de l'offre de taux d'intérêt promotionnel pour l'offre actuelle).
- Le maintien d'un solde de 4 300 \$ pendant 120 jours.

Tout changement apporté au taux d'intérêt, au solde ou à la durée de l'investissement aura une incidence sur le montant des intérêts versés au compte.

Les intérêts sont calculés sur le solde quotidien de fermeture et versés le dernier jour ouvrable du mois. Les intérêts sont versés dans la même devise que le compte. Les taux d'intérêt sont calculés sur une base annuelle. Le taux promotionnel total est offert pour les soldes allant jusqu'à 1 000 000 \$. Les soldes supérieurs à 1 000 000 \$ pendant la période de l'offre et tous les soldes après la période de l'offre porteront intérêt au taux officiel affiché dans n'importe quelle succursale de BMO et en ligne à bmo.com/taux.

✓ Offre liée à la carte de crédit

Pour être admissibles au taux de remise de 5 % offert en guise de prime de bienvenue dans le cadre de l'« **offre liée à la carte de crédit** », les demandes de carte Mastercard^{MD}* BMO Remises doivent être reçues entre le **1^{er} novembre 2024 et le 28 février 2025**.

Le taux d'accumulation de 5 % s'applique aux achats admissibles jusqu'à concurrence de 2 500 \$ (jusqu'à 500 \$ d'achats d'épicerie admissibles, jusqu'à 500 \$ de paiements de factures périodiques admissibles et jusqu'à 1 500 \$ de tout autre achat admissible, moins les remboursements et à l'exclusion des avances de fonds, des opérations en quasi-espèces, des frais d'intérêts, des frais et des rajustements de crédit ou de débit) pendant la période de l'offre de bienvenue, jusqu'à concurrence de 125 \$ en points de remise. Veuillez consulter les renseignements ci-dessous :

- **Achats d'épicerie** : obtenez un taux de remise de 3 % sur la première tranche de 500 \$ des achats d'épicerie admissibles (chez des commerçants au Canada classés selon le code de catégorie de commerçant de Mastercard « épicerie et supermarchés » [CCC 5411]) par cycle de facturation et un taux de remise supplémentaire de 2 % en prime sur tous les achats combinés d'épicerie effectués chez des commerçants au Canada au cours des trois (3) premiers cycles de facturation jusqu'à concurrence de 500 \$ d'achats. Au total, vous pourriez obtenir jusqu'à 25 \$ en points de remise sur les achats d'épicerie admissibles pendant la période de l'offre de bienvenue.
- **Paiements de factures périodiques** : obtenez un taux de remise de 1 % sur la première tranche de 500 \$ des paiements de factures périodiques admissibles effectués chez des commerçants au Canada (définis comme des paiements effectués mensuellement ou de façon régulière et qui sont automatiquement prélevés par le commerçant dans votre compte de carte Mastercard BMO Remises) par cycle de facturation et un taux de remise supplémentaire de 4 % en prime sur tous les paiements de factures périodiques admissibles auprès de commerçants au Canada qui ont été effectués au cours des trois (3) premiers cycles de facturation, jusqu'à concurrence de 500 \$ de paiements. Vous n'aurez pas droit à un taux de remise en prime sur les paiements de factures périodiques qui correspondent également à des achats d'épicerie, de transport en commun, d'essence ou de recharge pour véhicule électrique décrits ci-dessus (classés selon un code de catégorie de commerçant de Mastercard) et qui sont assujettis aux règles de plafonnement du taux de remise en prime pour les achats admissibles d'épicerie, de transport en commun ou d'essence et de recharge pour véhicule électrique. Au total, vous pourriez obtenir jusqu'à 25 \$ en points de remise en effectuant des paiements de factures périodiques admissibles pendant la période de l'offre de bienvenue.

- **Tous les autres achats** : obtenez un taux de remise de 0,5 % sur vos achats et un taux de remise supplémentaire de 4,5 % en prime au cours des trois (3) premiers cycles de facturation, jusqu'à concurrence de 1 500 \$ d'achats. Au total, vous pourriez obtenir jusqu'à 75 \$ en points de remise sur les achats admissibles.
- L'offre de taux de remise de 5 % est réservée aux nouveaux titulaires d'une carte Mastercard BMO Remises; les titulaires actuels et les anciens titulaires qui rétablissent un compte fermé, font un transfert de produit ou ouvrent un nouveau compte n'y sont pas admissibles. Limite d'une offre de prime par compte. Si vous annulez votre carte dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date d'ouverture de votre compte, tous les points de remise obtenus pendant cette période seront annulés. Cette offre peut être retirée ou modifiée sans préavis.

L'offre est assujettie aux modalités du programme de remise en espèces et du Contrat du titulaire de carte Mastercard BMO.

✓ Offre liée à la Marge-crédit

Selon votre programme d'études, vous pourriez recevoir une prime, comme indiqué ci-dessous.

Pour être admissible à l'**offre régulière** et obtenir la **prime en argent de 200 \$**, vous devez :

- 1 Demander une nouvelle Marge-crédit aux étudiants entre le **1^{er} novembre 2024 et le 28 février 2025**;
ET
- 2 Avoir un compte de chèques principal en dollars canadiens existant ou en ouvrir un (le « **compte admissible** ») assorti de n'importe quel programme à BMO. Il n'est pas nécessaire que le compte de chèques soit un compte pour étudiants, mais il doit être associé au même nom de titulaire que la Marge-crédit aux étudiants pour être admissible à recevoir les fonds;
ET
- 3 La marge-crédit admissible doit être ouverte au plus tard le **31 mars 2025** et demeurer ouverte jusqu'au **30 avril 2025** (la « **date de versement de la prime** »).

Pour être admissible à l'**offre liée aux professions libérales** et obtenir une **prime en argent de 500 \$**, vous devez :

- 1 Demander une nouvelle « Marge-crédit aux étudiants futurs membres d'une profession libérale » ou une nouvelle « Marge-crédit aux étudiants en médecine ou en médecine dentaire » (chacune étant une « **Marge-crédit aux étudiants futurs membres d'une profession libérale admissible** ») entre le **1^{er} novembre 2024 et le 28 février 2025**;

ET

2 Avoir un compte de chèques principal en dollars canadiens existant ou en ouvrir un (le « **compte admissible** ») assorti de n'importe quel programme à BMO. Il n'est pas nécessaire que le compte de chèques soit un compte pour étudiants, mais il doit être associé au même nom de titulaire que la Marge-crédit aux étudiants futurs membres d'une profession libérale ou la Marge-crédit aux étudiants en médecine pour être admissible aux fonds;

ET

3 La Marge-crédit aux étudiants futurs membres d'une profession libérale admissible doit être ouverte au plus tard le **31 mars 2025** et demeurer ouverte jusqu'au **30 avril 2025** (la « **date de versement de la prime** »).

Exclusions

- Les clients détenant une Marge-crédit aux étudiants, une Marge-crédit aux étudiants futurs membres d'une profession libérale ou une Marge-crédit aux étudiants en médecine ou en médecine dentaire (chacune étant une « **Marge-crédit aux étudiants existante** »).
- Les clients qui ont fermé une Marge-crédit aux étudiants existante entre le **1^{er} novembre 2024 et le 28 février 2025** et qui ouvrent par la suite une nouvelle Marge-crédit aux étudiants, Marge-crédit aux étudiants futurs membres d'une profession libérale ou Marge-crédit aux étudiants en médecine ou en médecine dentaire.

Autre

Limite d'une offre liée à une Marge-crédit par client. Les critères d'octroi et d'approbation d'une Marge-crédit standard s'appliqueront à l'ouverture de la Marge-crédit. La prime en argent sera versée dans le compte admissible au plus tard le **30 avril 2025**. Veuillez nous aviser si vous n'avez pas reçu votre prime en argent à cette date.

Votre compte de Marge-crédit doit être en règle (il ne doit pas, par exemple, être en souffrance) et ouvert au moment du versement de la prime en argent. Le compte de Marge-crédit doit demeurer ouvert jusqu'au **30 avril 2025**. Nous pouvons modifier, prolonger ou retirer cette offre liée à la Marge-crédit en tout temps, sans préavis. Nous nous réservons le droit, à notre entière discrétion, de suspendre, de limiter ou de révoquer l'offre liée à la Marge-crédit ou d'y rendre un client non admissible si nous soupçonnons que le client en question a manipulé l'offre ou en a abusé, ou encore qu'il a contrevenu à son équité, à son intégrité ou à son déroulement.

✓ Offre de placement en ligne

Cette offre promotionnelle s'applique aux **étudiants** (appelés « **vous** » dans le présent document) qui ouvrent et provisionnent un compte **Placements autogérés admissible de BMO Ligne d'action** (le « **compte associé à l'offre promotionnelle** »).

Critères d'admissibilité

- 1** Ouvrez un compte Placements autogérés admissible au moyen du code promotionnel **SDCASH250**.
- 2** Déposez au moins 1 000 \$ en nouveaux fonds nets dans le compte associé à l'offre promotionnelle et conservez-y ce montant jusqu'à la fin de la « **période de détention** » indiquée ci-dessous.

La prime

VOUS INVESTISSEZ	VOUS OBTENEZ
De 1 000 \$ à 4 999 \$	50 \$
5 000 \$ ou plus	250 \$

Types de comptes admissibles (Placements autogérés seulement)

Comptes Placements autogérés de BMO Ligne d'action au comptant ou sur marge (individuel ou conjoint), d'entreprise, d'entreprise individuelle, d'épargne libre d'impôt (CELI), de régime enregistré d'épargne-retraite (REER), de fonds enregistré de revenu de retraite (FERR), de REER de conjoint et de FERR de conjoint.

Dates importantes

- **Phase 1** – Si vous ouvrez votre compte entre le **1^{er} novembre 2024 et le 6 janvier 2025**, vous aurez jusqu'au **31 janvier 2025** pour le provisionner (« la date limite de financement »), et devrez y conserver au moins 1 000 \$ jusqu'au **30 juin 2025** (la « **période de détention** »).
- **Phase 2** – Si vous ouvrez votre compte entre le **7 janvier 2025 et le 1^{er} mars 2025**, vous aurez jusqu'au **31 mars 2025** pour le provisionner (« la date limite de financement »), et devrez y conserver au moins 1 000 \$ jusqu'au **31 août 2025** (la « **période de détention** »).

Traitement des primes

Si vous respectez toutes les exigences énoncées dans [les présentes modalités](#), la prime sera versée dans le compte associé à l'offre promotionnelle en fonction de la phase au cours de laquelle il a été ouvert :

- **Phase 1** – Semaine du 7 juillet 2025
- **Phase 2** – Semaine du 8 septembre 2025

Autre

- L'admissibilité à cette offre est réservée aux nouveaux clients de Placements autogérés. Si vous avez déjà un compte autogéré, vous n'aurez pas droit à la prime en argent.
- Pour participer à cette offre, vous devez avoir atteint l'âge de la majorité dans la province ou le territoire où vous résidez et être inscrit à temps plein à une université, un collège ou un établissement de formation professionnelle au moment de l'ouverture du compte.
- Limite d'une prime par client. Dans le cas d'un compte conjoint, seul le titulaire principal du compte aura droit à la prime en argent.
- Pour connaître toutes les modalités de l'offre de placement en ligne [cliquez ici](#).

✓ Offre combinée

Pour être admissible à l'**offre combinée**, vous devez :

1 Être admissible à l'**offre liée au compte de chèques pour étudiants**;

ET

2 Suivre l'une des étapes ci-dessous :

- Demander une nouvelle carte Mastercard^{MD*} BMO Remises pour étudiants ou une carte Mastercard^{MD*} BMO AIR MILES^{MD†} pour étudiants et obtenir l'approbation pour celle-ci dans n'importe quelle succursale de BMO ou en ligne sur [bmo.com](https://www.bmo.com).
- Ouvrir une Marge-crédit aux étudiants.

Reportez-vous aux modalités de l'**offre combinée** ci-dessous.

Autre

Limite d'une offre combinée par client. Si vous vous inscrivez à plusieurs programmes admissibles ou ouvrez plusieurs cartes de crédit ou marges de crédit pendant la période de l'offre, vous ne serez admissible qu'à **une seule** offre combinée. Les clients qui sont cotitulaires d'un compte faisant partie d'un programme admissible ou qui ouvrent un compte conjoint sont admissibles à une seule offre combinée, et seul le client titulaire du compte de chèques principal^{**} peut obtenir la prime.

L'offre de pizza sera offerte au moyen de codes promotionnels valides pendant **30 jours**. Le code promotionnel sera livré à l'adresse courriel fournie. Vous recevrez chaque mois un code promotionnel pour une pizza pendant six mois à compter de **novembre 2025**. Le code promotionnel unique est valide pour

une seule utilisation; aucune substitution ne sera accordée. Limite d'un (1) code promotionnel par client, par commande. Le code promotionnel ne peut être échangé qu'en ligne. La pizza DOIT être commandée en ligne ET récupérée en magasin. Non valide pour la livraison.

Le code promotionnel est seulement valable pour une grande pizza avec une garniture. L'offre ne peut être combinée avec aucune autre offre ni aucun autre rabais. Le code n'a aucune valeur monnayable. Des frais s'appliquent pour les articles supplémentaires. Les taxes applicables sont en sus. Offert dans les restaurants participants au Canada seulement. Des frais supplémentaires peuvent s'appliquer pour les garnitures haut de gamme, les sauces, les fromages supplémentaires et les pizzas spéciales, y compris les pizzas Pan façonnées à la main, les pizzas Croustimince, les pizzas sans gluten et les pizzas Festin.

La valeur au détail de 98,88 \$, taxes en sus, d'une grande pizza avec une garniture par mois pendant six mois est calculée en utilisant un prix national de 16,48 \$ par pizza, fourni par Domino's Pizza^{MD}.

Votre compte de chèques doit être ouvert, lié à un programme admissible et être en règle (il ne doit pas, par exemple, présenter de découvert non autorisé ou être considéré en souffrance) au moment du versement de la prime en argent. Si vous passez à un programme autre qu'un programme admissible, vous ne serez plus admissible à l'offre liée au compte de chèques pour étudiants. Le compte de chèques doit demeurer ouvert et associé à un programme admissible jusqu'au **28 février 2026**. Les clients qui ferment leur compte de chèques ou passent à un programme autre qu'un programme admissible avant le **28 février 2026** ne seront plus admissibles à la prime en argent. Si vous fermez le compte de chèques ou passez à un programme autre qu'un programme admissible et que la prime en argent a été versée, nous nous réservons le droit, à notre entière discrétion, de retirer la totalité de la prime en argent du compte de chèques ou de vous envoyer une facture pour tout montant impayé.

Cette offre liée au compte de chèques ne peut être combinée avec aucune autre offre ou promotion, ni aucun programme de services bancaires à frais réduits qui n'est pas explicitement cité plus haut. Nous pouvons modifier, prolonger ou retirer cette offre liée au compte de chèques en tout temps, sans préavis. Nous nous réservons le droit, à notre entière discrétion, de suspendre, de limiter ou de révoquer l'offre liée au compte de chèques ou d'y rendre un client non admissible si nous soupçonnons que le client en question a manipulé l'offre ou en a abusé, ou encore qu'il a contrevenu à son équité, à son intégrité ou à son déroulement. Le compte de chèques principal^{**} est celui que vous désignez pour le prélèvement des frais liés à votre programme de services bancaires, par exemple les frais mensuels du programme et les frais de transaction.

Les demandes de carte Mastercard^{MD*} BMO Remises pour étudiants ou de carte Mastercard^{MD*} BMO AIR MILES^{MD†} pour étudiants doivent être reçues entre le **1^{er} novembre 2024 et le 28 février 2025** et être approuvées au plus tard le **31 mars 2025**.

Le compte de carte de crédit doit être en règle au moment où le code promotionnel est livré et utilisé. Les titulaires actuels d'une carte de crédit BMO qui passent à ce produit au cours de la période de l'offre n'y sont pas admissibles. Si vous annulez votre carte dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant l'ouverture de votre compte, la prime de bienvenue sera annulée. Cette offre peut être retirée ou modifiée sans préavis.

La demande de Marge-crédit aux étudiants doit être reçue entre le **1^{er} novembre 2024 et le 28 février 2025**, et la marge de crédit admissible doit être ouverte au plus tard le **31 mars 2025**. Le compte doit être en règle au moment de la livraison et de l'utilisation du code promo.

Confidentialité

Les communications par courriel concernant l'offre de Domino's Pizza^{MD} seront gérées par notre partenaire, ARM Marketing Inc., qui utilisera vos renseignements exclusivement aux fins du traitement de l'offre. Pour consulter le Code de confidentialité de BMO, allez à la page bmo.com/confidentialite.

En acceptant cette offre, vous reconnaissez avoir lu et accepté les présentes modalités et vous consentez à être lié par celles-ci. Tout avis émis par BMO concernant cette offre est réputé transmis le jour où il est publié sur son site Web.



* L'adresse courriel que vous fournissez peut être utilisée par BMO pour vous envoyer de futures offres adaptées à vos besoins en matière de services bancaires. Pour consulter le Code de confidentialité de BMO, allez à la page bmo.com/confidentialite.

** Le compte de chèques principal est celui que vous désignez pour le prélèvement des frais liés à votre programme de services bancaires, par exemple les frais mensuels du programme et les frais de transaction.

MD† Marque déposée d'AM Royalties Limited Partnership, employée en vertu d'une licence par AIR MILES Loyalty Inc. et par la Banque de Montréal.

MD§ Virement *Interac* est une marque de commerce déposée d'Interac Inc. Utilisée sous licence.

MD* Mastercard est une marque déposée, et le logo formé de deux cercles imbriqués est une marque de commerce de Mastercard International Incorporated. Utilisées sous licence.

© 2024 Domino's IP Holder LLC. Domino's®, Domino's Pizza® et le logo modulaire sont des marques déposées de Domino's® IP Holder LLC.

MD BMO est une marque de commerce déposée de la Banque de Montréal.

BMO Ligne d'action Inc. est une société membre de BMO Groupe financier. « BMO (le médaillon contenant le M souligné) » est une marque de commerce déposée de la Banque de Montréal, utilisée sous licence. BMO Ligne d'action Inc. est une filiale en propriété exclusive de la Banque de Montréal. Membre du Fonds canadien de protection des investisseurs et membre de l'Organisme canadien de réglementation des investissements.

BMO Gestion de patrimoine est le nom du groupe d'exploitation comprenant la Banque de Montréal et certaines de ses filiales, dont BMO Ligne d'action Inc., qui offrent des produits et des services de gestion de patrimoine.

« BMO Groupe financier » et « BMO Banque de Montréal » sont des appellations commerciales utilisées par la Banque de Montréal.